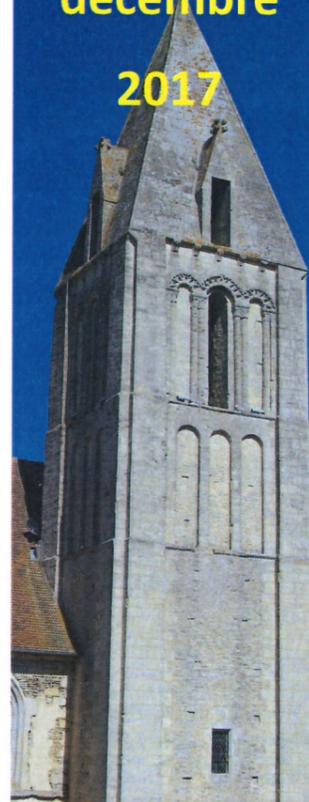


ROSEL Infos

Journal
d'information
de ROSEL

N° 80
décembre
2017



Directeur de la publication :
Véronique MASSON

Réalisation :
Danielle DUBERT
Bernard LEMANISSIER
Claude MARTIN
Benoît MAUGER

Renseignements sur la publication :

Tel.: 02 31 80 01.51
Courriel :
mairie-rosel@wanadoo.fr
Site : www.rosel.fr

Le Mot du Maire

Après la rentrée, chacun a pu reprendre ses marques et trouver une organisation entre les activités scolaires, professionnelles et récréatives.

Ce nouveau numéro de Rosel-Infos est l'occasion de revenir sur ce qui fait la vie de notre commune.

Une fois de plus, je profite de ce mot du maire pour remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre et dynamiser le tissu associatif au sein de nos deux communes de LASSON et Rosel. Ces dernières semaines, vous avez pu assister à différentes animations sur notre territoire : la brocante du Comité des fêtes, les foulées de la Mue, la représentation théâtrale du Comité de jumelage.....

Dans le but de mieux accueillir nos associations, les municipalités de ROSEL et de ROTS réfléchissent sur le devenir du centre d'animation LASSON/ROSEL qui appartient pour moitié aux 2 communes. Suite à une réflexion communale, la commune de ROSEL a décidé de mettre à disposition de la commune de ROTS ce centre pour lui permettre de réaliser des travaux. La commune de ROSEL reste propriétaire des lieux tout en donnant la jouissance à la commune de ROTS. Une convention de mise à disposition sera signée entre les 2 communes et garantira les mêmes conditions d'utilisation aux associations de Rosel.

La rentrée, c'est aussi la rentrée scolaire. Les enfants de ROSEL sont accueillis dans les écoles élémentaire et maternelle de CAIRON, qui dorénavant sont gérées par un syndicat, le SEEJ (Syndicat Education, Enfance, Jeunesse) comprenant les communes suivantes : Thue et Mue, St Manvieu Norrey, Cairon, Le Fresne Camilly et Rosel. Cette nouvelle organisation ne change en rien l'accueil et les services rendus aux enfants. Le repas des anciens a eu lieu le 15 octobre, moment d'échanges, de souvenirs et de convivialité très apprécié de tous, autour du menu concocté par le traiteur LOISON. Cette année, ce repas ne s'est fait qu'entre Roselois et Roseloises, la nouvelle organisation de nos collectivités faisant que les aînés de LASSON ont rejoint ceux de SECQUEVILLE en Bessin et de ROTS. J'en profite pour remercier Michel BOURGUIGNON, adjoint de la commune nouvelle de ROTS, de nous avoir offert gracieusement la salle des fêtes de LASSON.

Suite au diagnostic énergétique de la mairie et à l'étude de mise en accessibilité des bâtiments communaux, des travaux ont été entrepris et sont terminés à l'intérieur de la mairie avec l'isolation des murs et le changement des huisseries. Au presbytère les travaux intérieurs et extérieurs de mise en accessibilité sont en cours de finition. En 2018, nous envisageons poursuivre avec la mise en accessibilité extérieure de la mairie et du cimetière.

S'agissant d'urbanisation et suite à la mise en place de notre PLU communal, notre commune va enfin voir s'installer de nouveaux habitants. Le dernier lotissement de notre commune date de 2004. Le permis d'aménager du lotissement, rue des Canadiens, a été déposé. La procédure demande environ une année, les premières commercialisations débuteront fin 2018 au plus tôt.

Après ces quelques lignes sur les travaux et les projets communaux, je vous laisse découvrir ce nouvel ROSEL-Infos qui relate les manifestations passées et vous présente celles à venir. Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bien à vous, Véronique MASSON.

Bulletin d'information de la commune de ROSEL

Conseil municipal du 8 juin 2017

INFORMATION SUR LE TRANSFERT DE CHARGES DE LA COMPETENCE VOIRIE- ESPACES VERTS et ASSAINISSEMENT PLUVAL

La gestion de la voirie et des espaces verts a été transférée à la Communauté Urbaine Caen la mer le 1^{er} janvier 2017.

LE PERSONNEL

Notre employé municipal Yves LECOURTOIS a été transféré à la Communauté Urbaine Caen la mer qui devient son employeur. Par contre Yves LECOURTOIS est toujours géré et encadré par les élus de notre commune. La Communauté urbaine assure la gestion financière.

Les charges de personnel transférées : 25 579€, montant qui en attente d'être revu sera basé sur le salaire de décembre 2016 et non sur la moyenne des salaires sur les 3 dernières années.

L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS

La Communauté urbaine assure désormais la charge financière de l'entretien de la voirie et des espaces verts jusqu'à concurrence du montant transféré. Ce montant appelé « droit de tirage annuel de fonctionnement » correspond à la valeur moyenne des frais d'entretien réalisés ces 3 dernières années dans notre commune. Ces chiffres sont le résultat de l'étude du cabinet KPMG suite aux données que nous leur avons transmises.

Les Charges d'entretien de voirie et d'espaces verts transférées sont de 4 306 €.

Cette opération n'a pas d'incidence sur nos finances communales, le montant des charges transférées qui étaient à la charge de la commune sont désormais à la charge de la CU.

ROSEL intègre le pôle technique de CAIRON, Le FRESNE CAMILLY, ROSEL.

Ce pôle est géré financièrement par Me LEFRANC, secrétaire de CAIRON.

LES INVESTISSEMENTS

Les travaux de voirie c'est-à-dire la voie de roulement, les trottoirs, la signalétique horizontale étaient jusqu'au 31 décembre 2016 de la compétence de la communauté de commune « Entre Thue et Mue », depuis le 1^{er} janvier 2017 sont transférés à la communauté urbaine.

Suite à la Commission d'évaluation des charges le montant de l'attribution de compensation pour la commune de ROSEL est de 1 637 € pour l'année 2016.

Pour le petit investissement (le petit matériel, la signalétique verticale, le traitement des eaux pluviales), notre droit de tirage correspond à la moyenne des investissements au cours des 10 dernières années. Les charges d'investissement transférées sont de 4 838,10€ (y compris le pluvial, le renouvellement du matériel)

La gestion des investissements de voirie et eaux pluviales se fait au niveau du secteur Ouest, ce secteur comprend la nouvelle commune Thue et Mue, Cairon, Le Fresne Camilly, St Manvieu Norrey et Rosel. Le gestionnaire du secteur est Éric GUEROULT Maire adjoint à Putot en Bessin.

La gestion financière des petits investissements est pratiquée par Me LEFRANC (idem aux dépenses de fonctionnement)

DELIBERATION SUR LE REAJUSTEMENT DES CHARGES DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE/ESPACES VERTS.

Suite aux travaux préparatoires de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT) et après 4 mois de pratique, Madame Le Maire propose de réajuster le droit de tirage en fonctionnement en n y ajoutant une somme de 2 000€. Donc les charges d'entretien de voirie et d'espaces verts sont de 6 306€ (y compris le pluvial).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, d'augmenter le tirage de fonctionnement en y ajoutant 2 000€.

PRESENTATION DES TRAVAUX VOIRIE 2017.

Suite à l'enfouissement des réseaux, des travaux de voirie et de réfections de trottoirs Chemin Francis Russel sont nécessaires. Il est à prévoir en amont un déplacement d'une bouche à eaux usées. La communauté urbaine doit aussi signer une convention avec un riverain M L'ACHIVER pour la gestion des eaux pluviales. Le coût prévisionnel de ces travaux est 72 933,60HT dont 6 115€ de pluvial.

La réfection de la bande de roulement Chemin de Romelet est programmée. Le coût prévisionnel de ces travaux est de 16 870,80€.

DELIBERATION SUR UN VERSEMENT DE FOND DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Madame Le Maire souhaite que la commune apporte un fond de concours pour la réalisation de ces travaux et propose de porter ce fond de concours.

Pour le Chemin Francis Russel, le fond de concours serait de 27 000€, ce qui représente 37,02% du cout prévisionnel des travaux.

Pour le Chemin du Romelet, le fond de concours serait de 6 500€, ce qui représente 38,53% du cout prévisionnel des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de participer aux travaux de voirie qui seront réalisés Chemin Francis Russel et Chemin du Romelet par le versement d'un fond de concours.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE LA MAIRIE ET PRESENTATION DU CALENDRIER

Suite au diagnostic énergétique et après avoir étudié les différents devis en commission ; Madame Le Maire propose de retenir :

- L'entreprise L.F.ELEC (électricité) pour un montant de 1 057,34€ HT
- L'entreprise EURL VERGER (isolation intérieure et fenêtres/portes) pour un montant de 17 396,89HT
- L'entreprise GAUTIER (peinture) pour un montant de 1 955,40HT

Le démarrage des travaux est prévu le 19 juin, l'objectif est qu'ils soient terminés fin juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les devis présentés.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU PRESBYTERE ET PRESENTATION DU CALENDRIER

Suite à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et après avoir étudié les différents devis en commission ; Madame Le Maire propose de retenir :

- L'entreprise PONCET (plomberie) pour un montant de 1 657,05€ HT
- L'entreprise EURL VERGER (portes extérieures) pour un montant de 4 760,00HT
- L'entreprise SOREL (aménagement extérieur) pour un montant de 3 557,50HT
- L'entreprise JOURDAIN (feronnerie) pour un montant de 2 891,37€ HT

Le démarrage des travaux est prévu le 19 juin, l'objectif est qu'ils soient terminés fin juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les devis présentés.

DELIBERATION SUR LA CREATION DE LA DALLE POUR LE SUPPORT DES COLONNES DECHETS

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux rue Ste Anne les containers papiers et verres ont dû être déplacés. Pour un problème de sécurité, la commune envisage de les placer à un endroit où le stationnement est plus aisé et moins dangereux. Pour se faire il est nécessaire de créer une dalle en ciment. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise LEPLATOIS.

DELIBERATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE BUDGET ET DE CONSEIL AU TRESORIER

Madame GAILLARD-PRETTI est le comptable du trésor à la Trésorerie de CAEN ORNE et ODON, ses missions sont d'assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies dans l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%.

DELIBERATION SUR LE RACHAT DE SEPULTURE

Madame LECOURTOIS, propriétaire de 2 concessions, demande que la commune rachète une des 2 concessions lui appartenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE à la demande de Me LECOURTOIS de racheter la concession n° 30 au tarif de 155€ pour une durée de 30 ans et prend acte que cette concession pourra être revendue.

DELIBERATION SUR LA POURSUITE DES DEMARCHES SUR LE PLU PAR LA COMMUNAUTE URBAINE

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté urbaine Caen la Mer détient la compétence « plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme ».

Ainsi pour permettre à la CU de poursuivre les procédures engagées par la commune avant la date de transfert de la compétence, le conseil municipal doit donner, par délibération, son accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

• Désignation du suppléant au délégué communautaire

Bernard LEMANISSIER est désigné suppléant au délégué communautaire, après que François CHESNEL ait adressé sa démission à Mr Le Président de la Communauté Urbaine.

• Compétence transport

Afin de présenter les nouvelles offres de transports sur notre territoire de la communauté Urbaine sur notre territoire, le bus info de Caen la Mer sera présent le 9 septembre sur la place des Commerces à CAIRON.

Une réunion d'information des élus est prévue début septembre sur ce sujet.

• Les Rythmes scolaires

Les conseils d'écoles ont proposé une nouvelle organisation des temps scolaires (TAP) en modifiant le positionnement des temps scolaires en fin de journée. Or cette organisation est impossible à mettre en place, c'est pourquoi il a été décidé d'organiser 2 h de TAP et la 3 ième heure se transformerait en garderie payante.

Un courrier a été envoyé aux familles pour information.

• Fond national de péréquation

Ce mécanisme de péréquation appelé fond national de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La commune de ROSEL percevra 14 687€.

La séance est levée à 22heures 20.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus sur le site www.rosel.fr.

Conseil municipal du 28 septembre 2017

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

La commune de ROSEL est membre de la communauté urbaine CAEN LA MER, depuis le 1er janvier 2017. Dans le cadre des compétences transférées, notamment voirie et entretien des espaces verts, la communauté urbaine utilise des locaux, propriétés de la commune.

Ainsi, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition des locaux techniques municipaux au profit de la communauté urbaine. La convention jointe présente les modalités de la mise à disposition et notamment les modalités financières. A ce titre, la communauté urbaine versera une redevance forfaitaire annuelle révisable de 24 euros à la commune. Il est précisé que la commune transfèrera les charges correspondantes.

CONVENTION DE TRANSFERT, DE MISE A DISPOSITION ET D'USAGE DES VEHICULES ET MATERIELS NECES- SAIRES A L'EXERCICE DES MISSIONS LIEES AUX ESPACES PUBLICS

La commune de ROSEL est membre de la communauté urbaine CAEN LA MER, depuis le 1er janvier 2017. Dans le cadre des compétences transférées notamment voirie et entretien des espaces verts, le matériel a été déclaré, selon l'un des trois cas :

- A usage relevant 100% des compétences de la communauté urbaine ; le matériel est transféré en pleine propriété à la communauté urbaine et réservé exclusivement aux missions de la communauté urbaine,
- A usage relevant à plus de 51% des compétences de la communauté urbaine ; le matériel est transféré en pleine propriété à la communauté urbaine avec indication de l'usage partagé du matériel mis à disposition de la communauté urbaine vers la commune, qualifiée de mise à disposition descendante,
- A usage relevant de moins de 51% des compétences de la communauté urbaine ; le matériel reste propriété de la commune avec indication de l'usage partagé du matériel mis à disposition de la commune vers la communauté urbaine, qualifiée de mise à disposition ascendante.

Ainsi, il est nécessaire de signer une convention définissant les conditions de transfert, de mise à disposition et de gestion des véhicules et matériels. Elle définit également les bénéficiaires et leurs obligations ainsi que les modalités de mise à disposition et d'utilisation. Enfin, elle permet également d'assurer le suivi du matériel pour son maintien en bon état et pour prévenir tout risque lié à son utilisation. Mme MASSON précise que le camion est transféré à 95 % à la Communauté urbaine Caen la mer qui en est propriétaire avec un usage de 5 % pour les compétences municipales. Les frais d'entretien sont à la charge de la Communauté urbaine Caen la mer.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT

Du fait de la création de la communauté urbaine et des nouvelles compétences transférées, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) se réunit actuellement.

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le président de CAEN LA MER a notifié à la commune le rapport n° 1-2017 de la CLECT. Ce premier rapport concerne le transfert de charges, hors dépenses de personnel et hors transfert de dette, liées principalement aux compétences voirie, espaces verts, assainissement pluvial et tourisme.

Pour la commune de ROSEL, le montant des transferts lié à ce rapport s'élève à 13 395 euros. Cette somme est ensuite déduite de l'attribution de compensation que la communauté urbaine versera chaque année à la commune.

SUBVENTION AU SYNDICAT DE GESTION DU CENTRE D'ANIMATION INTERCOMMUNALE LASSON-ROSEL

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur la subvention au syndicat de gestion du centre d'animation Lasson-Rosel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote une subvention au titre de 2017 de 7 000 euros au syndicat de gestion du centre d'animation Lasson - Rosel.

DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE à compter du 31 décembre 2017

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) rend facultative la création d'un centre communal d'action sociale dans les communes de moins de 1 500 habitants.

De ce fait, la commune de ROSEL souhaite dissoudre le Centre communal d'Action Sociale à compter du 31 décembre 2017. L'ensemble des sujets traités par le Centre communal d'Action Sociale seront donc soumis directement au conseil municipal. L'ensemble du patrimoine du Centre communal d'Action Sociale devient propriété de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DISSOUT** le Centre Communal d'Action Sociale de ROSEL au 31 décembre 2017.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC D'ELECTRICITE

Le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, précise aux communes les dispositions à respecter afin de bénéficier du règlement par ENEDIS de la redevance d'occupation du domaine public au titre des ouvrages d'électricité présents sur leur territoire. Le Code Général des Collectivités Territoriales fixe par ses articles R.2333-105 et R. 3333-4 les conditions de réactualisation annuelle de cette redevance. Le coefficient de réactualisation applicable au montant de l'année 2002 pour calculer la redevance 2017 est de 1.3075.

Le montant correspondant à cette redevance pour la commune de ROSEL au titre de l'année 2017 est donc de 200 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du montant correspondant à cette redevance au titre de l'année 2017 qui est donc de 200 euros.

SDEC ENERGIE - RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE GUILBERVILLE

Madame le Maire expose que la création, au 1er janvier 2016, de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes dans la Manche, constituée des communes de Torigny-sur-Vire, Brectouville, Giéville et Guilberville, entraîne la coexistence sur un même territoire de trois autorités concédantes différentes (la ville de Torigny sur Vire et les deux syndicats d'énergie du Calvados et de la Manche).

Dans ce contexte, la commune de Torigny-les-Villes, a décidé, par délibération en date du 22 septembre 2016, d'adhérer au Syndicat d'électricité de la Manche, le SDEM et, par voie de conséquence, de demander le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ÉNERGIE.

Lors de son assemblée du 12 décembre 2016, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a ainsi approuvé ce retrait, au 31 décembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ÉNERGIE.

SDEC ENERGIE- ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Madame le Maire expose que, suite à la révision de ses statuts, la Communauté de Communes Cœur de Nacre a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transmettre sa compétence « Energie renouvelable sur les équipements communautaires ».

Lors de son assemblée du 19 septembre 2017, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a ainsi approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Cœur de Nacre. Cette communauté de communes regroupe les communes d'Anisy, Basly, Bernières sur Mer, Colomby - Anguerny, Courseulles sur Mer, Cresserons, Douvres-la-Délivrande, Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Plumetot, Reviers et Saint-Aubin-sur-Mer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au SDEC ÉNERGIE et le transfert au SDEC ÉNERGIE de la compétence « Energie renouvelable sur les équipements communautaires ».

CONVENTION DESCENDANTE ENTRE LE SIVOM EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET LA COMMUNE DE ROSEL

Lors des travaux qui ont eu lieu en 2016 relatifs à la création du SIVOM, la commune de ROSEL a souhaité mutualiser ses services administratifs avec ceux du SIVOM Education Enfance Jeunesse.

Ce mode d'organisation permet, en mettant les compétences en commun, de bénéficier d'expertise plus pointue dans les différents domaines de l'administration générale : finances, ressources humaines et assistante de direction.

Cela représente une somme de 5 650 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le maire à signer la convention descendante de mise à disposition du personnel du SIVOM Education Enfance Jeunesse vers la commune de ROSEL.

CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LA COMMUNE THUE-ET-MUE ET LA COMMUNE DE ROSEL

La commune nouvelle Thue-et-Mue a proposé à la commune de Rosel de mettre à disposition une partie de son personnel administratif.

Ce mode d'organisation permet, en mettant les compétences en commun, de bénéficier d'expertise plus pointue dans les différents domaines de l'administration générale : finances, ressources humaines et assistante de direction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le maire à signer la convention d'entente intercommunale entre la commune Thue-et-Mue et la commune de Rosel.

- **DESIGNE** au sein de la conférence de l'entente intercommunale pour représenter ROSEL : Mme Véronique MASSON, M. Bernard LEMANISSIER, Mme Béatrice TURBATTE.

CONTRIBUTION AU SIVOM EDUCATION ENFANCE JEUNESSE 2018

Lors de la fusion de la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE et Caen la mer, la compétence éducation a été rétrocédée aux communes. Les communes de CAIRON, ROSEL, LE FRESNE CAMILLY, SAINT MANVIEU NORREY et THUE ET MUE ont créé un SIVOM, le SEEJ, pour exercer cette compétence. Le financement du SEEJ s'articule autour de deux axes :

- L'attribution de compensation qui a été augmentée pour les communes afin qu'elles reversent la différence au SEEJ (pour ROSEL le montant est de 53 792 euros). Ce montant est fixe et non dynamique,
- La communauté de communes en 2016 a baissé son taux de foncier bâti de 3,082 points afin de permettre aux communes d'augmenter leur. Ainsi, les communes ont disposé d'une ressource fiscale dynamique supplémentaire pour la compétence éducation, sans pression fiscale supplémentaire pour les habitants. En 2016, la compensation s'est traduite par le reversement à la Communauté de communes ENTRE THUE ET MUE d'un fonds de concours. En 2017, le SEEJ n'a pas fait appel à cette contribution supplémentaire et les communes ont pu bénéficier d'une recette supplémentaire qui est exceptionnelle. En 2018, compte tenu des investissements prévus, le SEEJ souhaite faire appel à cette contribution. Le montant supplémentaire serait donc de 331 100 euros (base du FB) X 3,082% = 10 204,50 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** la contribution 2018 du SEEJ à hauteur de 63 996,50 euros.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

La participation de la commune de Rosel au SIVOM Education Enfance Jeunesse doit figurer à l'article 65548 « Autres contributions » et non à l'article 73921 « attributions de compensation ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** la décision modificative n° 1

CONVENTION AVEC LA FREDON BASSE-NORMANDIE

Les frelons asiatiques (*Vespa velutina*) sont présents dans le département du Calvados depuis 2011. Ils sont devenus responsables de fortes nuisances tant sur l'apiculture, la biodiversité que sur la santé et la sécurité publique. C'est durant l'été et l'automne que les énormes colonies de frelon asiatique créent le plus de dégâts. Aussi, dans le but de limiter les nuisances en termes de dégâts apicoles, de santé et de sécurité publique, il est proposé un plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados. Conformément à la décision du Comité de pilotage départemental du 9 mai 2017 et à l'Arrêté Préfectoral de lutte collective du 27 avril 2017, la FREDON est chargée d'animer et de coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département du Calvados.

Il est précisé que la Communauté urbaine Caen la mer a signé deux conventions avec la FREDON :

- L'une pour l'animation, la coordination et le suivi des actions
- L'autre pour la destruction des nids sur les espaces publics d'intérêt communautaire

Elle versera une participation financière de 9 361 euros à la FREDON.

Dans le cadre de la convention avec la Communauté urbaine Caen la mer, la commune s'engage :

- à déclarer sur le portail les nids secondaires qui lui sont signalés jusqu'au 31/12/2017
- à prendre en charge les coûts de destruction des nids secondaires de frelon asiatique signalés, sur le domaine public comme sur le domaine privé, durant le plan de lutte collective. Elle bénéficiera sur cette période de la participation du Conseil Départemental du Calvados (30 % du coût de destruction plafonné à 110 euros, dans la limite de l'enveloppe de 66 000 euros d'aide votée) et des coûts mutualisés pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

Mme MASSON explique qu'il est important d'informer et de sensibiliser la population sur le fait que la commune prend en charge la destruction de ces nids.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le maire à signer la convention avec la FREDON BASSE-NORMANDIE et à organiser le plan de lutte collective à l'échelle communale.

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux Chemin de Romelet et allée Bérengère sont terminés.

Les travaux Chemin Francis Russel seront réalisés en 2018.

Les travaux d'isolation de la mairie sont terminés. Il est donc nécessaire de demander la subvention octroyée par le conseil départemental.

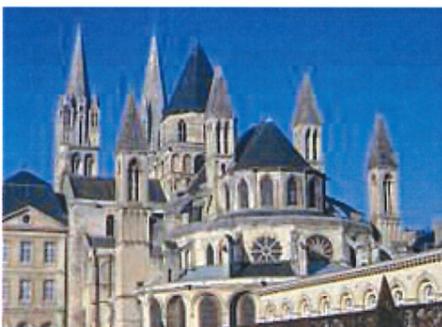
Concernant les travaux de mise en accessibilité du presbytère, la rampe d'escalier et la signalétique restent à réaliser.

Pour le futur, l'ensemble des membres du conseil souhaite une vigilance particulière dans l'hypothèse d'une augmentation des taxes et impôts liée au rapprochement avec la Communauté urbaine Caen la mer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

La journée des Seniors

Cette année la journée des Séniors s'est déroulée le dimanche 11 juin. Vers 09 h 30, devant la Mairie, formation des écuries pour le co-voiturage et à 10 heures nous étions prêts pour la visite guidée des locaux conventuels de l'Abbaye aux Hommes.



Si tous les habitants connaissent la réputation de ce monument, peu avaient déjà visité l'intérieur. Ce fut une agréable découverte : le réfectoire des moines, la salle du chapitre (devenue la salle des mariages), le parloir, le cloître, les surprenants et renommés escaliers à simple révolution, la narration d'une belle et émouvante histoire d'amour de cousins au 5ème degré ! La saga de NOTRE Conquérant ! Et les traces encore visibles du Débarquement de juin 1944.

De retour à Rosel repas habituel au Presbytère. La tradition fut respectée, les petites mains des conseillères ou des épouses de conseillers, sous la haute autorité du « maître des banquets » ont confectionné avec amour, dévouement et bonne humeur le repas.

Autre tradition désormais bien en place, les mises en bouche de l'apéritif et les desserts nous étaient proposés par les Sénières elles-mêmes.

Amicale ambiance et journée très agréable.

Le Bilan de mi-mandat

Le jeudi 9 octobre, l'équipe municipale a eu le plaisir de vous rendre compte des travaux qui ont eu lieu sur notre commune depuis 2014.

Nous en avons profité pour présenter les 2 nouveaux EPCI (établissement public de coopération intercommunale) que nous avons intégré depuis le 01/01/2017 : la communauté urbaine de Caen la Mer Normandie et le syndicat Education-Enfance-Jeunesse.

Une trentaine de personnes étaient présentes. En début de soirée, Véronique MASSON, Marc FONTAINE et Bernard LEMANISSIER sont intervenus pour présenter les différentes actions mises en place depuis 2014 sur notre territoire communal.

Puis ce fut le tour de Béatrice TURBATTE de nous présenter la communauté urbaine et les impacts de celle-ci sur la commune de ROSEL. La soirée s'est terminée avec Catherine LECHEVALLIER adjointe à la mairie de CAIRON et présidente du syndicat Education-Enfance-Jeunesse (SEEJ) qui nous a parlé de l'organisation de ce nouveau syndicat qui regroupe les communes de Thue et Mue, Saint Manvieu-Norrey, Cairon, Rosel et le Frene-Camilly.



Les soirées Presbytère

Le cycle habituel des soirées Presbytère est reparti. D'octobre à avril, le deuxième mardi du mois, nous invitons un orateur différent qui nous parle sur le sujet de son choix.

La première conférence s'est déroulée le mardi 10 octobre :

Jean-Luc Samson, pompier professionnel, capitaine à la retraite qui s'occupe de formation à la sécurité et aux premiers secours nous a parlé du « DEFIBILLATEUR ».

Le défibrillateur est incontestablement un outil INDISPENSABLE à l'augmentation des chances de survie d'une victime. Cette augmentation de chance de survie passe également par une formation aux premiers gestes qui sauvent comme les compressions thoraciques ainsi que les insufflations.

Avec démonstration à l'appui, nous avons apprivoisé cet instrument et découvert la simplicité d'utilisation. Il a surtout dédramatisé notre peur de mal faire : tout est bien expliqué par une sono incorporée au matériel qui, pas à pas, nous guide. Une erreur fatale est impossible.



Jean-Luc Samson nous a parlé des différentes phases de l'utilisation en attendant l'arrivée des secours :

Déceler l'arrêt cardiaque

Apprendre à masser

Apprendre à insuffler

Apprendre à poser et utiliser le défibrillateur

Appel des secours.

Le 14 novembre, nous avons accueilli Jean-Pierre Dubert, un enfant du pays, un voisin, il habite Rosel depuis 30 ans. Grande figure de la vie associative locale, il fut Président du Comité de Jumelage de Rosel/Lasson/Good Leigh. Il présida aussi « les Foulées de la Mue ». Aujourd'hui il s'occupe, entre autres, de l'association « Etre sa voix » qui travaille sur la commune et nous gratifie d'un concert annuel dans l'Eglise, cette année à l'occasion des journées du Patrimoine.



Il est venu nous parler de la 35ème et dernière année de Mozart.

Le 27 janvier 1791, Mozart fête son dernier anniversaire à 35 ans. Malgré la maladie et la fatigue croissante, cette dernière année est d'une richesse stupéfiante dans sa production musicale et sa grande variété. En plus de l'écriture de son chef d'œuvre « La Flûte enchantée » Mozart a écrit les principales œuvres suivantes : 27ème concerto pour piano, des danses allemandes, 2 symphonies : une nouvelle version de la 40ème et la 41ème, l'Ave Verum, une messe, le Requiem, une cantate maçonnique et deux opéras.

Ce fut l'occasion de rétablir quelques vérités historiques, comme ses rapports avec Salieri ou son enterrement solitaire.

La prochaine soirée Presbytère est prévue le mardi 12 décembre et sera animée par monsieur LANDAIS, directeur de la Maison d'ARRET de CAEN : « les établissements pénitentiaires (fonctionnement, problématiques et enjeux) ».

Le Comité de jumelage

Voyage à Fécamp

Le 30 septembre, ce sont 40 personnes de Rosel, Lasson et d'ailleurs, qui ont participé à la sortie culturelle organisée par le Comité de Jumelage.

Au programme cette année, Fécamp et Etretat.

A Fécamp, une excellente guide nous a fait découvrir les merveilles du Palais Bénédicte : son architecture mêlant le néo-gothique et le néo-renaissance, son musée qui possède une importante collection d'œuvres d'art (ivoires, ferronneries, statues, manuscrits...), sa distillerie, ses caves et toutes les salles consacrées à l'histoire et à la composition de la "Bénédictine". Le tout était suivi d'une dégustation, et chacun a pu ensuite faire ses provisions.

Puis un très bon repas nous attendait au restaurant "la Croisette" du Casino de Fécamp.



L'après-midi était consacré à la visite d'Etretat. Un petit train nous a amenés jusqu'à la chapelle Notre Dame de la Garde, d'où la vue sur les falaises, sur la ville et sa longue plage de galets était superbe. Enfin, au Clos Lupin, une vaste demeure normande, nous avons retrouvé le "gentleman cambrioleur" de Maurice Leblanc, dans un parcours audioguidé très ludique.

Une promenade sur la digue, en bordure de la plage, et cette journée s'achevait avec un rayon de soleil.

Le loto annuel

Le Dimanche 22 octobre à la salle des fêtes de Lasson, une soixantaine de personnes se sont déplacées l'après-midi pour le loto annuel. Cette année, deux associations s'étaient regroupées pour l'organisation.

L'Association Multi-activités et le Comité de Jumelage ont permis aux participants de gagner les nombreux lots mis en jeu. Dommage que le nombre de participants ne soit pas plus important.



Association La Muse



Les Foulées de la Mue

A l'attention des participants aux 23^{ème} Foulées de la Mue

Amis sportifs

Sous un temps alternant pluie, grêle et éclaircie, nous avons eu la grande surprise de compter plus de 1300 coureurs pour la course adultes et 70 enfants pour les 2 courses, malgré la période des vacances scolaires. Ce taux de fréquentation est un baromètre de satisfaction vis à vis de l'organisation de cette manifestation.

Satisfaction vite ternie par un problème de gestion des temps. En effet, plus de 300 coureurs n'ont pas pu être classés. En cause, une difficulté de détection des passages des coureurs suite à un problème d'encodage de puces (chez notre prestataire) sur la série de 500 à 850. Ces puces, avec un code événement différent, n'ont pu être enregistrées sur l'arrivée.

La société Breizh Chrono a pu récupérer plus de 200 dossards (à partir de l'historique enregistré sur l'une des paraboles) et rééditer une seconde liste des résultats.

Nous déplorons cet incident de chronométrage, indépendant de notre organisation, qui ternit l'image des Foulées de la Mue.

Toute l'équipe organisatrice et la Sté Breizh Chrono, prestataire de la gestion des temps, vous présentent leurs excuses pour cette situation. La recherche du problème, sa résolution et la collecte de chronos auprès de certains clubs ont demandé plus de temps que prévu et explique le retard de nos réponses à vos attentes de résultats (mails et messages téléphoniques).

Pour cela, à nouveau toutes nos excuses.

Merci aux bénévoles pour leurs efforts et leur bonne humeur et un remerciement à Miss Normandie 2017 pour sa présence sur notre podium

Le président

Gérard BONNAIRE



SAMEDI 16 DECEMBRE

Les enfants de nos communes sont invités par le Comité des Fêtes de Lasson-Rosel à assister à un conte de Noël écrit et joué par la troupe de théâtre de nos communes. Le spectacle sera suivi d'un goûter.



L'Association multi activités de Lasson-Rosel présentera à la vente des compositions florales pour décorer vos intérieurs pour les fêtes.

Les enfants pourront ensuite rencontrer le Père Noël qui nous fera la joie de nous recevoir dans son chalet. Des boissons chaudes seront offertes par le Comité des Fêtes et cette fin de journée sera animée par des chants de Noël.

Cette année, le Comité des fêtes vous propose des portions de tartiflette au prix de 4 euros, à consommer sur place ou à emporter. Merci de les réserver avant le Mercredi 13 au 07.82.91.62.15.

Dans la salle des fêtes de Lasson, le nombre de places est limité. Pour des raisons de sécurité, il est indispensable de vous inscrire avant le 13 décembre. Limité à deux adultes, parents ou grands-parents, pour accompagner les enfants. Tél : 07.82.91.62.15.

Merci de prendre un coussin pour s'asseoir.

Les dernières actualités en images

La sortie à Honfleur (visite de la ville et du naturospace) en juin.



Le traditionnel barbecue de fin d'année en juin :



Le tournoi annuel de pétanques en Mai :



Les randonnées :



Retrouvez toutes les informations sur le site de l'association :

<http://sites.google.com/site/assorosellasson/> ou sur le site de la mairie :

www.rosel.fr rubrique « vie associative »

Mail : assomultirosellasson@gmail.com

L'école maternelle de Cairon

LES EFFECTIFS DE LA RENTREE 2017 :

- 25 élèves en grande section 1 classe.
 - 27 élèves en moyenne section 1 classe
 - 19 élèves en petite section 1 classe
- Ce qui fait un total de 71 élèves. A partir de la rentrée janvier, le matin début d'accueil de 5 tous petits..

LES PROJETS :

- le partenariat avec la bibliothèque de Cairon se poursuit : une fois par mois, les élèves vont à la bibliothèque pour écouter des histoires sur un thème choisi.
 - La classe de grande section continue le projet théâtre en CP (10 ateliers en mars avec représentation à la fin).
 - Mme COLLET travaille cette année sur le thème de la ferme. Deux visites sont prévues.
 - Les élèves de grande section font de l'informatique le vendredi après-midi et par petits groupes le mardi après-midi.
- Pour pouvoir réaliser tous ces projets, les enseignantes organisent la vente des photos de classe en décembre au profit de la coopérative scolaire. L'AEPC a proposé son aide.

LES DATES A RETENIR :

Spectacle de Noël le jeudi 21 décembre : la compagnie « Nour » vient à l'école le matin pour présenter son spectacle sur le thème de Noël. Un goûter entre classes est organisé par l'école dans la salle de motricité, visite du Père Noël, cadeaux pour l'école

Fête de la galette : les 3 classes se réunissent autour des trônes royaux, dansent, chantent et mangent les galettes.

Carnaval : le vendredi 30 mars avec défilé dans les rues de Cairon.

Kermesse : le samedi 23 juin : ouverture des festivités vers 14h30 jusqu'à 18h00, puis rangement.

LA COOPERATIVE SCOLAIRE :

Elle est gérée par l'école (mandatrice : Mme Richard aidée par Mme Poulain), sous le contrôle de l'OCCE . Elle permet aux classes d'acheter des petites fournitures (graines, chocolats, rubans...), de faire venir des spectacles, faire des sorties (musée, cinéma...), entretenir le jardin (outils, terreau, plantes, graines...)

Elle fonctionne grâce à la cotisation des parents, à des ventes diverses (loto, photos, kermesse...)

LE BUDGET (donné par le SEEJ) :

Budget fonctionnel : 49 euros par élève qui sert à financer des commandes de gros matériel (cahiers, feutres, peinture...), des jeux, et 23 euros par élève que l'école utilise pour payer les bus lors des sorties. L'Intercommunalité peut louer un bus à un tarif préférentiel, dans la mesure du possible, puisque ce bus sert au transport scolaire (navette piscine, salle inter-communale de St Manvieu, ...)

Budget d'investissement : les classes ont été dotées de meubles de rangement. L'imprimante du bureau de direction a été remplacée.

Les COPIL :

Les comités de pilotage organisés par le SEEJ se réunissent deux fois dans l'année en présence de deux représentants de parents élus, un ou deux enseignants et les membres du SEEJ.

Thèmes abordés : les travaux, la restauration scolaire...

Le SEEJ a voulu mettre ces instances en place pour échanger plus facilement. Ce groupe de travail fera des propositions, mais les décisions seront prises en conseil d'école.

Concernant l'opération « déconstruction, rénovation, construction » de l'école de Cairon, le projet devrait commencer au printemps 2018. Un architecte a été sélectionné pour fournir un avant-projet détaillé et simplifié :

- remplacer les classes élémentaires actuelles (préfa) et construire 2 nouvelles classes.
- revoir le problème du restaurant scolaire (locaux trop petits/ cuisine plus aux normes).

Le projet d'une salle de motricité pour la maternelle a été abandonné pour l'instant car hors budget.

Une réflexion future sera faite pour restructurer le côté salle informatique et adapter les sanitaires aux grands de la maternelle.

TRAVAUX REALISES CET ETE :

Le boîtier de l'alarme incendie a été posé dans les toilettes des petits . Un exercice a été déjà été fait.

Les radiateurs de la classe des petits ont été changés.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE :

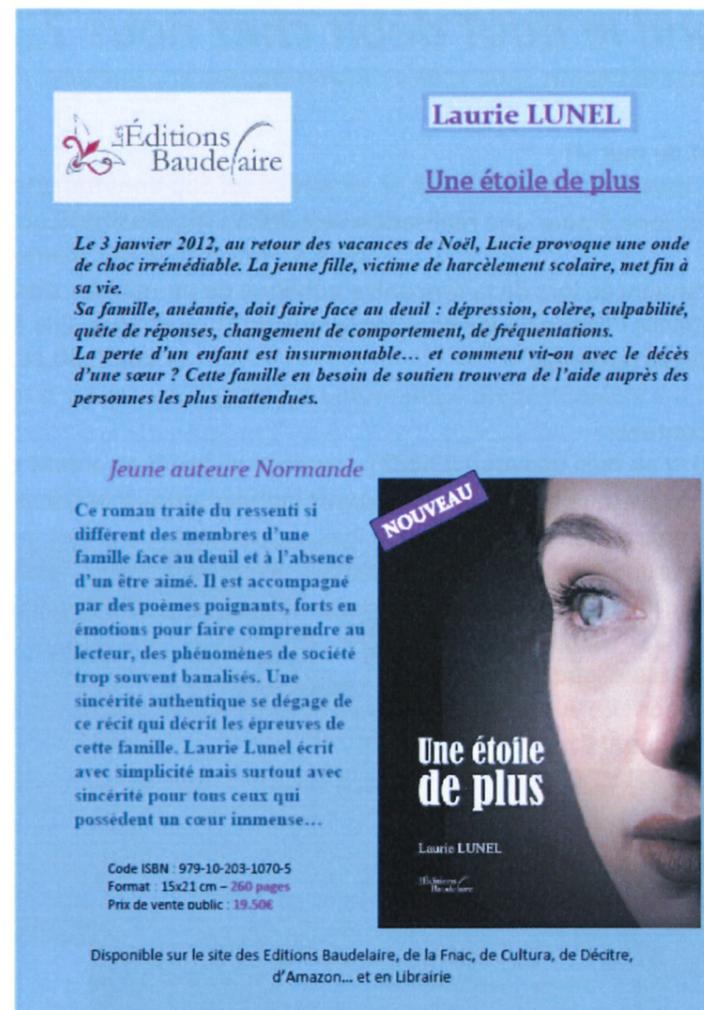
L'école a fait un exercice type « alerte intrusion », il s'est bien passé, mais il manque un système d'appel spécifique.

LES HORAIRES DE CANTINE :

Il y a 3 services cette année : 11h45/12h30 pour les maternelles ; 12h15/13h : pour les CP/CE1 ; 12h45/13h30 pour les CE2, CM1, CM2.

Un petit cahier de liaison circule régulièrement pour toutes les informations importantes.

Une habitante de Rosel 22 ans publie son premier roman



Éditions Baudelaire

Laurie LUNEL

Une étoile de plus

Le 3 janvier 2012, au retour des vacances de Noël, Lucie provoque une onde de choc irrémédiable. La jeune fille, victime de harcèlement scolaire, met fin à sa vie.

Sa famille, anéantie, doit faire face au deuil : dépression, colère, culpabilité, quête de réponses, changement de comportement, de fréquentations.

La perte d'un enfant est insurmontable... et comment vit-on avec le décès d'une sœur ? Cette famille en besoin de soutien trouvera de l'aide auprès des personnes les plus inattendues.

Jeune auteure Normande

Ce roman traite du ressenti si différent des membres d'une famille face au deuil et à l'absence d'un être aimé. Il est accompagné par des poèmes poignants, forts en émotions pour faire comprendre au lecteur, des phénomènes de société trop souvent banalisés. Une sincérité authentique se dégage de ce récit qui décrit les épreuves de cette famille. Laurie Lunel écrit avec simplicité mais surtout avec sincérité pour tous ceux qui possèdent un cœur immense...

NOUVEAU

Une étoile de plus

Laurie LUNEL

Code ISBN : 979-10-203-1070-5
Format : 15x21 cm - 260 pages
Prix de vente public : 19,50€

Disponible sur le site des Éditions Baudelaire, de la Fnac, de Cultura, de Décitre, d'Amazon... et en Librairie



Le point sur le déploiement de la fibre optique ou à quand le haut débit chez nous ?

Ce n'est peut-être plus un serpent de mer !!!

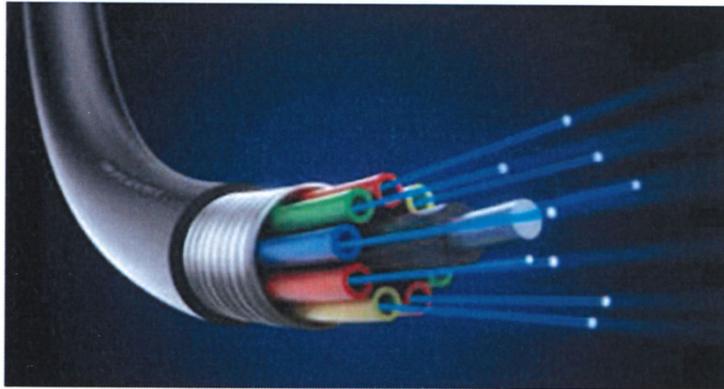
Initialement nous étions classés en zone 3 pour une réalisation vers 2031 ! Aujourd'hui ...

La réunion que nous vous avons annoncée lors de la rencontre publique de mi-mandat s'est effectivement tenue le mardi 14 novembre à Bretteville l'Orgueilleuse dans les locaux de Thue et Mue. Elle était animée par COVAGE sous l'égide du Conseil Départemental.

Voici un résumé succinct de son contenu :

Etaient présents :

- les différents maires et adjoints de presque toutes les communes invitées et pour le Conseil Départemental, Véronique Martinez, Conseillère départementale et Agniezka Ples, responsable de projet au Département.
- deux représentants de COVAGE : Bruno Dutrillaux et Eden Beasse . Rappelons que COVAGE est, dans le cadre d'une « délégation de service public » l'opérateur des infrastructures pour la conception et la construction des réseaux. Il a succédé à « TUTOR ».



Ce qu'il faut en retenir :

- NOUS AVONS ETE PROMUS EN ZONE 2 ou plus exactement les zones 2 et 3 ont été fusionnées.
 - L'accent est d'abord mis sur le raccordement des entreprises.
 - La date prévisionnelle de l'arrivée dans nos communes est désormais fixée, très officiellement, à 2022/2023.
 - Les politiques de l'Etat et de la Région sont venues renforcer et booster les possibilités du Département.
 - Les grands opérateurs historiques Orange, Sfr, etc. ne sont pas encore entrés activement dans le processus. COVAGE ne désespère pas de les associer dans un proche avenir. Il faudra donc changer d'opérateur mais d'ici 2023, ça peut et ça doit changer.
 - Pour information voici les opérateurs actuellement engagés : COMCABLE, K-NET, KIWI, CORIOLIS, OZONNE, LA FIBRE.
- Le conseil départemental va mettre à disposition un site internet "guichet" avec toutes les informations nécessaires.

Il nous faut donc encore patienter un peu !

Rencontre avec la gendarmerie d'Evrecy

Depuis que Carpiquet fait partie de Caen-la-Mer il n'y a plus de gendarmerie à Carpiquet. La commune est passée en secteur police.
Depuis nous sommes rattachés à la gendarmerie d'EVRECY dont dépend désormais l'antenne de Bretteville-l'Orgueilleuse.

Et c'est toujours à cette antenne que les habitants de Rosel doivent s'adresser en priorité.

Heures d'ouverture de Bretteville, 2 rue des Cerisiers :

Lundi, mercredi et samedi : 08 h-12 h 14h-18 h 30

Vendredi 14 h- 18 h.

Il faut appeler le **02.31.08.35.63**.

En dehors des heures d'ouverture, l'appel est automatiquement transféré sur Evrecy.

Nous avons reçu à la Mairie de Rosel, le capitaine TESSIER nouveau chef de la brigade d'Evrecy composée de 36 gendarmes dont 6 résident à Bretteville l'Orgueilleuse.



Il nous rappelle à la vigilance, soulignant que la période hivernale est propice à la recrudescence des cambriolages.

Il nous rappelle aussi que l'opération « tranquillité en vacances » est non seulement toujours active mais qu'elle a été étendue à toute l'année. Elle consiste à informer la Gendarmerie de nos petites et longues absences. Ainsi lors de leurs rondes, les Gendarmes peuvent jeter un coup d'œil en passant. Il est aussi conseillé d'avertir également les voisins proches qui pourraient remarquer des comportements suspects.

Nous lui avons soumis notre gros problème de dépôts sauvages qui pèse sur le budget communal. Là aussi vigilance, solidarité et ne pas hésiter à porter plainte.

La vitesse excessive dans les traversées du Bourg et de Gruchy est également abordée. C'est malheureusement un problème commun à tous les villages. Des contrôles sont faits très régulièrement, mais le territoire est très grand et la gendarmerie ne dispose que d'un radar.

Cependant un peu d'optimisme : de moins en moins de « grands excès » sont constatés. Un conseil simple et pratique : agir par l'exemple en demandant aux habitants de respecter scrupuleusement la vitesse lors de leurs déplacements dans le village, ceux qui les suivent seront bien obligés de ralentir !

La recette de Bernard

La choucroute de la mer à la Normande

Le terme « choucroute » est une adaptation populaire et phonétique du mot alsacien « Sürkrüt » (Sür = aigre et Krüt = chou).

Un arrêté du 8 octobre 2012 paru au Journal Officiel a reconnu l'homologation du cahier des charges de l'Indication Géographique Protégée « Choucroute d'Alsace ».

Cette recette culinaire nous vient d'un lointain pays il y a très longtemps.

Elle viendrait de Chine, où, selon la légende, elle aurait été inventée au III^e siècle avant notre ère par les constructeurs de la Grande Muraille pour résister au froid.

Il est probable que ce soit Attila et ses Huns qui ont ramené, dans leurs bagages cette recette. Après avoir échoué dans leur conquête de la Chine ils ont déferlé sur l'Europe et c'est en Alsace vers 450 qu'elle fut adoptée et même « appropriée ».

Ce plat s'est ensuite diffusé sur tout le territoire national. Des textes du XV et XVI^e siècles en attestent la présence à la table des monastères. Au XVII^e siècle, on le trouve sous l'amusant nom de « Kompostkrut » (chou compost).



En France, ce n'est qu'au XIX^e siècle que la choucroute désignera le plat de chou cuit avec son accompagnement. Le chou fermenté est généralement cuit dans du vin blanc mais peut aussi l'être dans le cidre, la bière ou le champagne. D'autres variantes, plus récentes, remplacent la viande et la charcuterie par un assortiment de poissons, nommé « choucroute de la mer », ou des saucisses de soja pour la « choucroute végétarienne ».

Ingrédients :

- 150/200 grammes de choucroute cuite au naturel par personne

- 200 à 250 grammes de poissons et crustacés là encore par convive :

Pour le poisson : saumon, cabillaud ou lotte ou ce que vous pourrez trouver sur l'étal de votre poissonnier (ou nière) préféré (ou rée). On peut aussi mettre du haddock mais attention au goût très fort, il est fortement conseillé de lui faire passer 24 heures dans du lait.

Pour les fruits de mer : moules, grosses crevettes, coquilles Saint-Jacques ... Une langoustine par personne est du meilleur effet.

- 1 ou 2 pommes de terre

- 1 litre de cidre

- Crème fraîche (liquide c'est pratique) sans limite objective !

Préparation :

Si vous avez un grand récipient, genre poêle à paella : mettre la choucroute et la recouvrir de cidre, porter à ébullition, réduire, répartir tous les autres ingrédients sur le dessus (sauf les pommes de terre et la crème), assaisonner, couvrir et laisser mijoter 15 minutes (vérifier la cuisson du poisson et remettre quelques minutes à feu doux si besoin). A la fin de la cuisson ajouter la crème et servir aussitôt avec les pommes de terre que vous avez fait cuire à part.

Si vous n'avez pas un grand récipient, vous mettrez au moins les moules sur le chou et faites cuire à part le reste, présentation intéressante : en papillote ou en brochette que l'on peut déposer sur le chou dans l'assiette. Dans les deux cas il ne faut pas que le poisson se dépêche !

Bon appétit et ... à vos r'vêts !

Association Loisirs Jeunesse



Association Loisirs Jeunesse
« Entre Thue et Mue »
8, Avenue de la Stèle
Parc d'activités de Cardonville
Bretteville l'Orgueilleuse
14740 THUE ET MUE
02.31.74.43.31
www.aljentrethueetmue.com

Préparez-vous, l'équipe du festival Culturel du Tout Petit travaille sur sa 11^{ème} édition.

Des week-ends « de petits bonheurs » seront organisés sur le territoire du 16 mars au 22 avril 2018.

La plaquette d'information sera disponible sur nos accueils et mairies du territoire dès janvier 2018.

Admr : nouveau service

Jardinage & travaux extérieurs

Vous manquez de temps ou de pratique pour réaliser des **petits travaux de jardinage**, vous voulez entretenir votre résidence secondaire, optez pour les services de l'ADMR !

- Tonte, débroussaillage, désherbage
- Taille de haies, des arbustes et des rosiers
- Béchage, arrosage, entretien du potager
- Petites plantations
- Ramassage des feuilles
- Entretien des extérieurs (nettoyage terrasse, muret, mobilier de jardin...)

Devis gratuit

Nos jardiniers peuvent intervenir ponctuellement ou régulièrement selon vos besoins.

50% de réduction pour les clients réguliers

02 31 26 84 84
www.admr.org

ADMR



Mairie de Rosel
6 rue Boulay
14740 ROSEL
France

Courrier électronique de la mairie

mairie-rosel@wanadoo.fr

Site internet de la mairie

www.rosel.fr

Horaires d'ouverture de la mairie de Rosel

Lundi : 16 h à 19 h 30

Jeudi : 09 h 30 à 12 h

Samedi : 09 h 30 à 11 h : permanence des élus SANS secrétariat.



Mardi 12 décembre 2017 : soirée presbytère : les établissements pénitentiaires par Jean-Marie Landais, directeur de la maison d'arrêt de Caen.

Samedi 16 décembre 2017 : arbre de Noël à Lasson.

Mardi 9 janvier 2018 : soirée presbytère (thème à préciser).

Samedi 13 janvier 2018 : vœux du maire à 17h 30.